

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **4 juin 2012**

Décision n° **B-2012-3321**

commune (s) : Meyzieu

objet : Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) -
Programmation 2012 - Attribution d'une subvention à la Commune de Meyzieu - Approbation d'une
convention

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire
urbain

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 29 mai 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, M. Kimelfeld, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Colin, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à Mme Pédrini), Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Crimier, Philip, Arrue (pouvoir à Mme Besson), Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Brachet (pouvoir à M. Rivalta), Charles, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Guillemot), MM. Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Julien-Laferrière (pouvoir à Mme David M.), David G. (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : MM. Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 4 juin 2012**Décision n° B-2012-3321**

commune (s) : Meyzieu

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2012 - Attribution d'une subvention à la Commune de Meyzieu - Approbation d'une convention**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 mai 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

La gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) constitue un axe d'intervention prioritaire de la convention d'application de Meyzieu du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) d'agglomération, approuvé pour la période 2007-2009, prolongé à 2 reprises par voie d'avenants jusqu'au 31 décembre 2010, puis jusqu'au 31 décembre 2014.

Cette prolongation s'applique aux conventions locales d'application du CUCS ainsi qu'à toutes les conventions-cadres de GSUP.

Deux conventions-cadres de GSUP ont été signées à Meyzieu, l'une porte sur le quartier prioritaire des Plantées, l'autre sur le quartier prioritaire du Mathiolan-Peyssilieu et sur des actions de veille préventive sur les quartiers en thématiques transversales du CUCS, Mimosas, l'Espérance et le foyer Aralis. Dans les conventions, l'accent est mis sur les points suivants :

- construire une dynamique de projet s'appuyant sur un diagnostic partagé, un suivi et une évaluation intermédiaire et finale,
- effectuer des visites de terrain (repérages) et un suivi des dysfonctionnements,
- s'appuyer sur une organisation formalisée portée par l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (EMOUS) basée sur un réseau d'acteurs.

La programmation 2012 traduit ces orientations. Le coût global des actions définies et retenues par la Communauté urbaine de Lyon, la Commune de Meyzieu et l'Etat, s'élève à 78 800 € avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de 15 000 € nets de taxes.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2012, détaillant le montant prévisionnel de chacune des actions et la répartition financière entre les partenaires, est annexé à la présente décision.

Il est donc proposé au Bureau d'approuver la programmation 2012 et l'attribution d'une subvention de 15 000 € nets de taxes à la Commune de Meyzieu ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - le programme de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) de la Commune de Meyzieu pour l'année 2012,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € à la Commune de Meyzieu,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Commune de Meyzieu définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012 et suivants - compte 657 341 - fonction 824 - opération n° OP17O1970.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 5 juin 2012.